

DOCUMENTS 2025 - A FOURNIR (suite)

Pour les *revenus 2025* qui vous concernent, organisez vos documents dans l'ordre suivant :

1. Attestation des rentes AVS
2. Attestation des rentes 2ème pilier
3. Attestation des prestations complémentaires du SPC ou rente-pont
4. Attestation des prestations de la Ville de Genève
5. Attestation des rentes viagères
6. Attestations des rentes étrangères
7. Attestation rente d'impotent
8. Attestation des allocations de logement
9. Attestations des subsides d'assurance maladie
10. Attestation des pensions alimentaires
11. Attestation de salaire et/ou chômage
12. Attestation des prestations de l'Hospice Général

Pour les *déductions 2025* qui vous concernent, organisez les documents dans l'ordre suivant :

1. Attestation fiscale d'assurance maladie et accidents avec primes et frais médicaux (à demander à votre caisse maladie)
2. Certificat médical (pour personne diabétique, dialysée ou avec maladie cœliaque)
3. Attestations des dons effectués
4. Justificatif des assurances-vie et/ou 3ème pilier et/ou rente viagère avec primes payées et valeur de rachat éventuel au 31.12.2025
5. Attestation de dettes au 31.12.2025 avec intérêts
6. Attestation des pensions alimentaires versées ou jugement divorce
7. Gain de loterie – PMU en 2025



Impôts 2026

Déclarations 2025

Notre équipe est à votre disposition pour votre déclaration d'impôts en 2026 (année fiscale 2025)

Prenez rendez-vous dès le lundi 26 janvier 2026 de 9h à 11h45 et de 13h30 à 15h45 au 022 322 13 95 ou passez dans nos locaux



NOS TARIFS 2026 (en CHF)

MEMBRES	SIMPLE	Barème fortune imposable (Code 99.00)	
		1 – 99'999	100'000 – et plus
Rentiers AVS – AI personne seule	40	70	120
Rentiers AVS – AI couple	50	80	130
Rentiers AVS – AI + une personne salariée	60	90	140
Salarié(s)	70	100	150
Chômeur une personne seule Hospice Général	50	80	130
Étudiant	25		

NON-MEMBRES	SIMPLE	Barème fortune imposable (Code 99.00)	
		1 – 99'999	100'000 – et plus
Rentiers AVS – AI personne seule	60	90	140
Rentiers AVS – AI couple	70	100	150
Rentiers AVS – AI + une personne salariée	80	110	160
Salarié(s)	90	120	170
Chômeur une personne seule Hospice Général	50	80	130
Étudiant	25		

NOUVEAUTE 2026

La gratuité est offerte aux rentiers.ères AVS et/ou AI au bénéfice des prestations complémentaires, grâce à la générosité d'une fondation genevoise. Pour les autres personnes veuillez-vous référer à la grille tarifaire.



Impôts par correspondance postale à envoyer à
AVIVO - Case postale 96 - 1211 Genève 13



Impôts par courrier électronique
à envoyer à l'adresse : **impots@avivo.ch**

Dans les deux cas, vous devez nous indiquer pour vous et chaque membre de votre famille à votre charge :
Nom et prénom, Date de naissance, État civil, Nationalité(s), Profession(s) exercée(s), ainsi qu'un numéro de téléphone où nous pouvons vous atteindre.

Documents obligatoires à prendre avec vous ou à joindre à votre correspondance postale ou à votre courrier électronique :

- Page avec identifiants 2025 + codes (enveloppe complète de l'AFC)
- Copie de la taxation fiscale 2024 et déclaration 2024
- Comptes bancaires/postaux au 31.12.2025 avec inscriptions des intérêts bruts
- Pour les actions/obligations, un relevé fiscal au 31.12.2025 (à demander à votre banque)

